

REUNION DE CONSEIL DU 6 DECEMBRE 2021

Le Maire de Pamplie certifie avoir adressé à chaque conseiller le trente novembre deux mil vingt et un, une convocation pour ladite séance.

L'an deux mil vingt et un, le sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PÉTORIN, Maire.

Présents : Messieurs et mesdames : GÉLIBERT-LICOINE Vincent, GUILBOT Alain, FOUET Victor, LIMOGES Nicolas PÉTORIN Patrick, RAYMOND Christian, LIMOGES Muriel, RICHARD Sandrine, BOIZUMEAU Karine

Secrétaire de séance : LIMOGES Nicolas

Ordre du jour :

- **Délibération cadastrale allée camélia**
- **Convention urbanisme**
- **Demande de subvention**
- **Vœux du maire**
- **Site internet**
- **Tarif salle des fêtes théâtre de Champdeniers**
- **Questions diverses**

Délibération cadastrale allée camélia

Délib : 041-06-12-2021

Suite à la demande de Madame BENJAMA notaire de Coulonges sur L'AUTIZE, nous devons prendre une délibération pour le chemin allée des Camélia, le nouveau bornage doit être passé au vote parcelle AB 139-140-141.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Convention urbanisme

Délib : 042-06-12-2021

Dans le cadre du service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols, mis en place par la Communauté de Communes Val de Gâtine, la commune de Pamplie décide d'y adhérer comme suit :

- **autorisations et actes dont la commune assurera l'instruction**
 - certificats d'urbanisme article L.410-1-a du code de l'urbanisme
- **autorisations et actes dont la Communauté de Communes Val de Gâtine assurera l'instruction**
 - certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme
 - déclarations préalables – travaux et division
 - permis de construire
 - permis de démolir

- permis d'aménager

Les contrôles de conformité (récolement) seront assurés par la commune. En fonction des missions exercées par le service instructeur de la Communauté de Communes Val de Gâtine, la Communauté de Communes facturera aux communes un montant calculé selon un forfait à l'acte et au vu des dossiers déposés.

Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, rejette les demandes de subventions de l'ARSEP et France Alzheimer, un courrier leurs sera adressé

Vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des Vœux aura lieu le samedi 22 janvier 2022, à 15h30 salle communale.

Il a été décidé qu'il n'y aurait pas de verre de l'amitié après la cérémonie, sous réserve de l'évolution du virus.

Site internet

Le site internet est actif, vous pourrez y retrouver toutes les informations de la commune, vous trouverez le lien si dessous

<https://www.mairie-pamplie.fr/>

Tarif salle des fêtes théâtre de Champdeniers

Délib : 043-06-12-2021

La troupe de théâtre de Champdeniers souhaite louer la salle des fêtes pour les représentations aux dates suivantes : le 6 avril pour la représentation finale, le 8-9-10 et le 15-16 avril, les conseillers décident de fixer le prix à 180€+chauffage

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité.

Pour : 11

Demande d'aide social

En date du 8 novembre 2021, la commune a reçu un courrier pour une demande d'aide social, La personne ayant des dettes a vu avec l'assistante social pour bénéficier de plusieurs aides.

Après en avoir délibéré l'assemblée émet un avis défavorable

Contre : 8

Pour : 2

Nul : 1

Location de table

Monsieur SUARD organisateur du loto le mercredi soir, demande si la mairie peut lui louer 6 tables pour les emmener dans une autre salle. Le prix fixé est de 20€.

Après en avoir délibéré l'assemblée vote à l'unanimité

Pour :11

Questions diverses

- nous sommes en attente du devis pour le mécanisme des cloches de l'église
- en attente du devis ou un retour de Monsieur RAYNEAU Cyrille pour l'éclairage du foot, Monsieur le Maire en a informé le Maire de Champdeniers.
- Demander un devis à l'entreprise GOUBAND pour le taillage des haies

Ustensile de l'ancienne cuisine de location rue de la michette, Monsieur RAYMOND christian achète l'évier, meuble, table de cuisson Délib : 044-06-12-2021

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-une heure et cinquante-cinq minutes, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Mr PÉTORIN

Le secrétaire

Mr LIMOGES

Les membres

Mme BOIZUMEAU

Mme LIMOGES

Mr. FREJOU

Mme RICHARD

Mr. GELIBERT

Mr. FOUET

Mr. GUILBOT

Mr. RAYMOND

Mr. TALLON

Prochaine réunion le : **lundi 10 Janvier 2022**